

Le bac pour les rhétos n'a pas que des amis

L'acte de mariage PS-CDH à la Communauté française prévoit d'organiser un test obligatoire qui permettrait aux élèves de secondaire d'accéder à l'enseignement supérieur. Avant que Joëlle Milquet, la nouvelle mi-

nistre de l'Education, donne chair à cet ordre de mission, il y aura du boulot, notamment pour les experts du ministère.

Certains sont très réticents à l'idée du bac « alors que nos voisins français le remettent en cause », souligne Logan Verhoeven, du CEF (syndicat des élèves).

Cela risque d'augmenter la concurrence entre les écoles ». Pascal Chardonne, président de la CGSP-Enseignement, craint les dérives comme la création de « boîtes à bac », ces écoles très sélectives avec un haut taux de réussite à l'épreuve. ■

Accueil mitigé pour le bac

ÉCOLE L'épreuve prévue en fin de secondaire dans l'accord PS-CDH fait débat

- L'accord PS-CDH prévoit d'organiser un bac en fin de rhétorique.
- En fait, l'idée n'est pas neuve, mais l'épreuve complète ne devrait pas aboutir avant 2017.

Des innombrables mesures prévues dans l'accord de majorité pour la Communauté française, c'est l'une dont on parle le plus : l'acte de mariage PS-CDH prévoit d'organiser, à la fin de la 6^e secondaire, une épreuve commune, conçue par le ministère, à l'image du CEB soldant la fin de la scolarité primaire et du CE1D concluant la fin de la 2^e secondaire. Ce test serait obligatoire et certificatif : le réussir signifierait que l'année est réussie.

A dire vrai, l'accord de majorité fait du neuf avec du vieux. Depuis quelques années est organisé pour les élèves de 6^e secondaire un TESS (pour test d'enseignement secondaire supérieur) en français et histoire. Il est aujourd'hui facultatif, seules les écoles qui le souhaitent l'organisent. En son

temps, Marie-Dominique Simonet, ex-ministre CDH de l'Education, avait annoncé que le TESS deviendrait, à terme, d'ici juin 2015, obligatoire et certificatif, et qu'il s'étendrait aux maths en 2016 et aux sciences en 2017.

Soit.

Que dit l'accord de majorité ? Que « le gouvernement généralisera progressivement une épreuve externe certificative en fin de secondaire. Cette épreuve externe certificative commune comprendra un tronc commun de questions identiques pour tous les élèves en français, mathématiques, sciences et langues modernes (...). L'élève devra complémentarément présenter un examen approfondi, soit dans l'une des quatre matières précitées, soit dans une autre matière enseignée. »

Voilà ce qui est dit, ni plus, ni moins. A Joëlle Milquet (CDH) de donner chair à cet ordre de mission un peu vague et dont on ne connaîtra les détails qu'une fois la nouvelle ministre de l'Education réellement à pied d'œuvre.

On peut au minimum supposer que l'affaire prendra du temps. Il faudra concevoir les

épreuves de base dans les quatre branches évoquées (maths, français, sciences, langues) avant de mettre au point les fameux « examens approfondis » dans

ces quatre mêmes branches, ainsi que toute matière enseignée en fin de secondaire. Une autre paire de manches que les CEB et CE1D, lesquels visent des classes d'âge qui ont suivi, en principe, exactement les mêmes programmes de cours et qui peuvent donc être uniques. La 6^e secondaire, en revanche,

couvre une multitude de parcours, avec une grande diversité dans les filières et options suivies. Bref : il y a du boulot en vue, pour les experts du ministère.

S'il est toujours difficile d'émettre un pronostic, ce qu'on appelle déjà le « bac » de 6^e secondaire mettra sans doute du temps avant de devenir une réalité. Il est au demeurant plausible que l'on s'en tiendra plus ou moins au calendrier arrêté par Simonet : généralisation des tests en français et histoire en juin 2015 avant extension progressive de l'épreuve, année par année. ■

PIERRE BOUILLON

LEXIQUE

Tous les tests

CEB. Certificat d'études de base. Il est obligatoire pour tous les enfants de sixième primaire.

CE1D. Epreuve certifica-

tive externe commune au terme de la troisième étape du continuum pédagogique. En clair : les élèves en fin de premier degré du secondaire (deuxième année) doivent y passer.

TESS. Test d'enseignement secondaire supérieur. Facultatif pour les élèves de sixième secondaire, en français et en histoire.

Baccalauréat. Créé en 1808, le bac est un di-

plôme du système éducatif français qui a la double particularité de sanctionner la fin des études secondaires et d'ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur.

A-C. B

pour « Une mesure positive, mais à certaines conditions »

Alain Koeune, directeur du Collège Notre-Dame de Bellevue (Dinant), préside l'association des directeurs du secondaire libre catholique (Féadi).

S'il accueille positivement le projet d'organiser un bac en 6^e secondaire, c'est au regard des leçons qu'il tire du CE1D de 2^e secondaire. « Une épreuve externe donne d'abord une référence commune à l'ensemble des écoles. Deux : Elle permet de séparer le rôle de l'enseignant du rôle d'évaluateur - l'enseignant n'est plus un juge mais devient un allié. Trois : une épreuve standard permet de redéfinir les objectifs, les attendus ainsi que les outils de remédiation. Quatre : des épreuves externes, en fixant des balises claires, laissent aux enseignants la liberté au niveau des apprentissages et leur offre de

mieux s'adapter à leurs élèves. Enfin ces épreuves sont des indicateurs sur le niveau de l'établissement et permettent de mettre au point des stratégies d'amélioration de l'enseignement. »

Ceci posé, Alain Koeune estime que « des questions demeurent ». « Le CEB et le CE1D sont des expériences encore récentes. On n'en est encore qu'au début. Une vraie évaluation de ces dispositifs ne pourra se faire qu'à moyen terme. Aussi attention au bachotage - on travaille les épreuves des années précédentes et, finalement, l'élève ne travaille plus pour apprendre mais pour réussir les tests. »

S'agissant du test de 6^e secondaire, le président de la Féadi se dit qu'il produira les mêmes effets bénéfiques que le CE1D - clarification des objectifs, production

d'indicateurs pour l'école, etc. « Ces effets positifs seront sans doute atténués parce

que les élèves sont plus âgés et parce que la question de l'orientation de l'élève, en fin de 6^e ne se pose pas de la même façon qu'en fin de 2^e. Aussi, aura-t-on les moyens de concevoir toutes ces épreuves et impliquera-t-on les acteurs de terrain ? J'ajoute que si l'on veut une opération efficace, utile, il faudrait aussi nouer un dialogue avec l'enseignement supérieur. »

Dernière remarque : instaurer un test externe en fin de 6^e secondaire devrait idéalement supposer l'organisation d'un test intermédiaire, en fin de 4^e secondaire. « Sans cela, il y aurait comme un chaînon manquant. » ■

P.Bn

contre « Cela diminuera les chances de réussite des élèves »

Dans le monde enseignant, certains acteurs accueillent l'idée d'un bac avec beaucoup de circonspection, quand d'autres rechignent carrément.

C'est le cas du CEF, le comité des élèves francophones, autrement dit le syndicat des élèves du secondaire. Logan Verhoeven, leur porte-parole, enchaîne les arguments contre, en commençant par celui-ci : « Déjà, on peut s'interroger sur la pertinence d'instaurer un bac en Belgique alors que nos voisins français le remettent en cause. »

Effectivement, en juin dernier, de nombreux médias français mettaient en question la nécessité d'une telle épreuve. Trop coûteux, pas égalitaire, inutile... Les qualificatifs négatifs fusent. Mais le poids des habitudes est encore très fort : dans un sondage réalisé récemment sur le site du *Figaro*, seuls 45 % des internautes sont favorables à la suppression de l'épreuve (13.000 personnes interrogées).

Logan Verhoeven poursuit : « Je ne vois pas l'intérêt de permettre une spécialisation à partir de la troisième secondaire, si c'est pour introduire une épreuve commune à la fin de la

rhéto. A mon sens, cela diminue les chances de réussite des élèves et cela risque d'augmenter la concurrence entre les écoles. Un bac représente aussi du stress supplémentaire pour le jeune. On a déjà tellement de tests en Belgique, avec le CEB, le CE1D et parfois, le Tess. Pour nous, il faut

privilégier la remédiation immédiate et l'évaluation continue. »

Le CEF craint en outre une explosion du nombre de jeunes sans diplôme à la sortie du secondaire. « Il y en a déjà pas mal, si on ajoute cette épreuve, cela n'enrayera certainement pas la tendance. » Bref, selon le porte-parole, les partisans de l'épreuve ne s'intéressent pas assez au jeune, qui est tout de même le premier concerné.

Des syndicats frileux

Côté syndical, on semble attendre de savoir à quelle sauce on va être mangé. Pascal Chardome, président de la CGSP-Enseignement, n'est pas contre l'idée d'un bac si l'épreuve aide l'élève dans son choix d'orientation. « Vu le taux d'échec conséquent en première année du supérieur, un test externe permettrait de donner

plus de renseignements aux élèves pour qu'ils fassent leur choix en toute connaissance de cause. » Mais Pascal Chardome n'est pas sûr que cet objectif sera poursuivi. Et il craint les dérives à la française, comme la création de « boîtes à bacs », ces écoles très sélectives avec un haut taux de réussite à l'épreuve.

Les niveaux académiques varient en effet énormément d'une école à l'autre, à plus forte raison en Belgique, connue pour être la championne en matière d'inégalités scolaires. Eugène Ernst, patron de la CSC-Enseignement, ajoute une dernière réserve d'ordre technique : le nombre d'heures de cours varie terriblement selon les matières et les options. « Par exemple, on peut avoir de deux à six heures de maths, comment organiser une épreuve dans ces conditions ? »

En tout cas, auprès des acteurs interrogés, une affirmation est claire. Le bac n'est pas la priorité du monde de l'enseignement, bien au contraire. Syndicats et associations mettent en avant les sujets suivants : la mise en place d'un réel tronc commun, la formation des profs, le combat des inégalités dès la maternelle. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT